

Madame, Monsieur,

Afin d'être traitées plus rapidement et dans les délais instaurés par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), **TOUTES LES DEMANDES NECESSITANT UN AVIS DU CONTROLE MEDICAL** (entente préalable de transport ou autres, exonération du ticket modérateur, ...) **sont à adresser directement, par voie postale** à l'Agence de la Mutualité Fonction Publique Services (MFP Services) de la Haute Corse, dont l'adresse est la suivante :

**Mutualité Fonction Publique Services  
AVIS CONTRÔLE MEDICAL  
10 Résidence Bertrand Toga  
CS 50090  
20291 BASTIA CEDEX**



**L'adresse ci-dessus concerne « UNIQUEMENT » vos envois pour des demandes nécessitant un avis du contrôle médical.**

Pour toutes autres demandes (remboursements de prestations, mises à jour fichier, ...), l'adresse reste inchangée (voir en annexe).

De plus, pour une meilleure qualité de service, à compter du 01/10/2015, un numéro d'appel dédié pour toutes ces demandes, le **04 95 32 87 34**, géré par l'Agence de Bastia, est mis en place pour vous permettre de vous renseigner, si besoin, sur l'état d'avancement de vos demandes de prise en charge.

**Ce numéro est accessible les lundis et jeudis de 10h00 à 12h00.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Votre Responsable d'agence

*En annexe : Retrouvez les coordonnées de votre gestionnaire de prestations santé, selon votre mutuelle d'affiliation.*